

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.118

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 20 novembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. TOURNIER.

**Objet de la délibération : CREATION POSTES SERVICE RESSOURCES HUMAINES - REGULARISATION ADMINISTRATIVE**

**Exposé :**

Le service ressources humaines en 2022 comptait 2 postes de rédacteurs territoriaux. Lors de la restructuration du service, les deux agents rédacteurs ont quitté la collectivité. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs avec les postes actuels, il est proposé de créer à la place de ces 2 postes, 2 postes de catégorie C : un poste de gestionnaire RH et un poste d'assistant(e) RH.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** de créer deux postes permanents à temps complet ouverts aux grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

**Article 2 :** de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

